

Département de la Seine Maritime  
 Arrondissement du Havre  
 Canton d'Octeville sur Mer  
 Commune de  
**FONGUEUSEMARE**  
Tél. : 02.35.29.30.64  
 mairie-fongueusemare@wanadoo.fr

N° 268.2025.08

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire.

**Etaient présents** : Mmes et MM. Valérie PETIT, Eric MICHEL, Jacques CHAMBRELAN, Corinne VERRIER, Dominique LEBIDEAU, Joël DUTOT, Emmanuel PASQUIER, Damien HENRI

**Absents excusés** : Hélène VIRET, Fabien PAREYT, Sandrine LO FONG.

**Secrétaire de séance** : Emmanuel PASQUIER

<u>Nombre de membres :</u>	<u>Date de convocation :</u>	25.03.2025
- en exercice : 11	<u>Date d'affichage :</u>	25.03.2025
- présents : 08		
- votants : 08	Pour : 08	Contre : 0
		Abstentions : 0

**OBJET : Subventions 2025**

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 25 mars 2025,  
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer pour 2025 les subventions suivantes :

Associations et personnes de droit privé :

Restaurants du Cœur :	100 €
MFR Criquetot :	65 €
Olympia Caux :	35 €
FSE Collège :	300 €
Aide aux étudiants/lycéens :	300 €
Crédit non affecté :	300 €

Soit un crédit global de 1 000 € qui sera inscrit à l'article 65748 du budget de 2025.

L'association ANAF bénéficie de la mise à disposition de la salle communale dans le cadre de ses activités et des animations qu'elle organise, ce qui constitue une subvention en nature.

Sur le crédit FSE Collège, seront payées des aides forfaitaires unitaires de **40 €** aux familles des enfants de Fongueusemare fréquentant le collège et participant dans ce cadre à un séjour éducatif.

Sur le crédit Aide aux Etudiants/lycéens, seront payées des aides individuelles forfaitaires de **150€** aux étudiants ou lycéens de Fongueusemare qui auront déposé une demande pour un voyage ou un séjour dans le cadre de leurs études.

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

A FONGUEUSEMARE, le 4 avril 2025.

LE MAIRE,

Valérie PETIT

